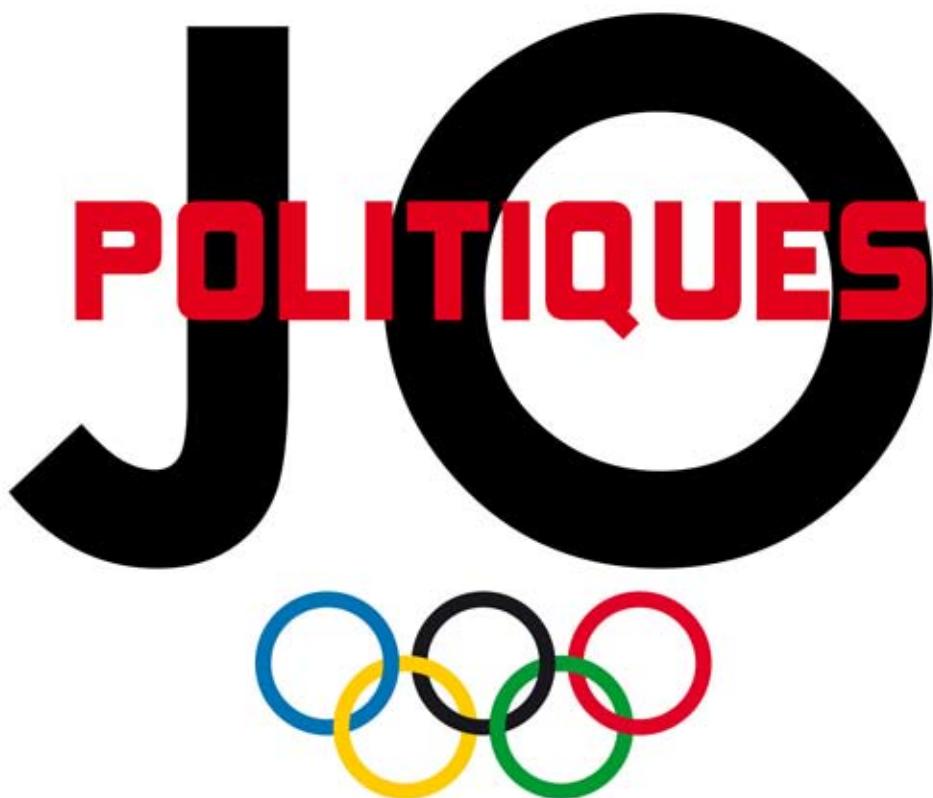


Pascal Boniface



Par l'auteur des
Intellectuels faussaires

Extrait de la publication

Jean-Claude Gawsewitch



+

+

+

+

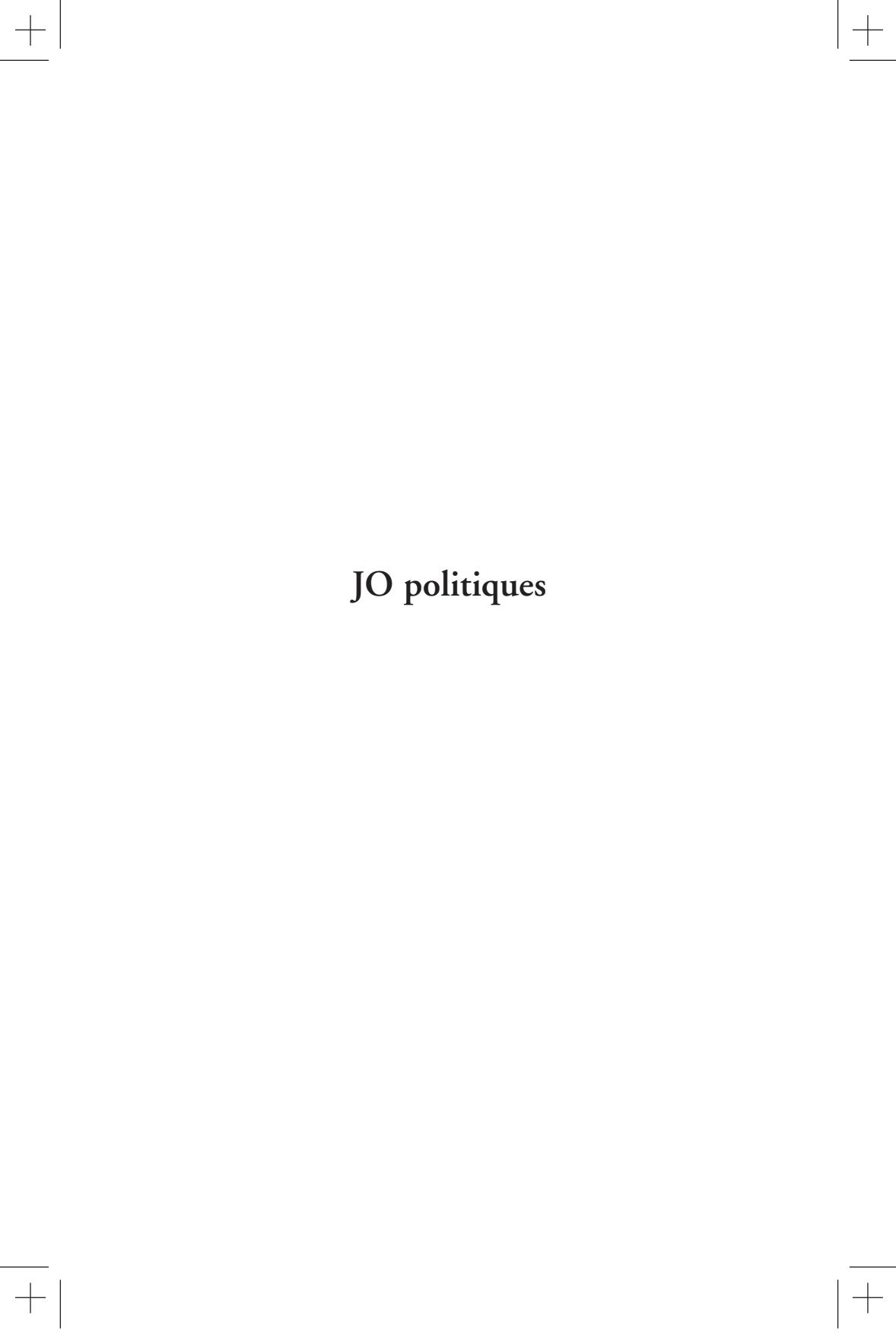
+

+

+

+

JO politiques



+

+

+

+

Pascal Boniface

Avec la collaboration de
Pim Verschuuren

JO politiques

Jean-Claude Gawsewitch Éditeur

Tous droits réservés
© Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2012
130, rue de Rivoli
75001 Paris
www.jcgawsewitch.com
ISBN : 978-2-35013-346-1

Introduction

27 juillet 2012 : ouverture des JO de Londres. Ce sera une grande fête du sport. Les Jeux olympiques sont, avec la Coupe du monde de football, la principale compétition sportive mondialisée. Cela sera également un formidable spectacle vécu en direct par des milliers de chanceux ayant obtenu leur billet et, par la magie de la télévision, par des centaines de millions de téléspectateurs, les yeux rivés sur leur écran pour admirer les exploits des champions, vibrer avec eux et vivre des émotions partagées. Il y aura des vaincus magnifiques et tragiques, il y aura des vainqueurs éblouissants. Bref, la dramaturgie est assurée.

Mais les Jeux olympiques ne sont pas que du sport et du spectacle. Ce sont également des événements politiques et stratégiques ; la présence de plus d'une centaine de chefs d'États et de gouvernements au cours des Jeux en est une indication. Au-delà des affirmations du Comité international olympique (CIO)

JO politiques

sur l'apolitisme du sport, les JO ont un impact géopolitique majeur. Au moment où la mondialisation est critiquée parce qu'elle tend à faire disparaître l'identité nationale, la compétition sportive vient la renforcer. Le soutien aux sportifs nationaux transcende clivages sociaux, ethniques, religieux et culturels. La télévision crée un stade où chacun peut venir prendre sa place sans aucune limitation. Le sport s'est transformé en un instrument de *soft power*, cette puissance douce qui est devenue la forme nouvelle et subtile du pouvoir. Chaque État tente d'attirer l'attention, le respect et la sympathie des autres nations grâce à ses champions qui sont devenus de véritables stars internationales, connues et admirées sur les cinq continents. Des icônes vivantes du village mondial qu'est aujourd'hui la planète avec l'essor des technologies de communication et de l'information.

Dès l'origine il y avait un fossé entre l'affirmation hypocrite de l'apolitisme des Jeux et la réalité. Les Jeux olympiques ont eu, depuis leur création, un objectif politique et sont les otages des événements stratégiques. Ce qui était vrai lorsque seules treize nations y participaient en marge (et comme accompagnement) d'une exposition dite « universelle », est forcément encore plus vrai à l'heure du sport mondialisé.

C'est cette histoire géopolitique des Jeux olympiques qui va vous être contée.

Le mythe de l'apolitisme olympique

Le baron Pierre de Coubertin et ses différents successeurs n'ont eu de cesse de réaffirmer le caractère strictement apolitique des Jeux. Le sport, selon eux, doit être au-dessus de la mêlée politique et être neutre. Cela n'a jamais été le cas, et ce n'est tout simplement pas possible.

Le CIO lui-même baigne dans un océan d'hypocrisie. Le choix des villes hôtes, des nations participantes – ou exclues – est le résultat de savants dosages géostratégiques. Très vite, les participants vont représenter leur nation et donc prolonger sur les stades les rivalités géopolitiques. La visibilité drainante des Jeux, leur hypermédiatisation leur donnent un impact politique formidable. Il est tentant de s'en servir pour faire passer un message face au monde, réuni pour l'occasion.

JO politiques

L'apolitisme est une valeur fondamentale des Jeux olympiques modernes qui a accompagné et favorisé leur développement, depuis les premières olympiades, il y a plus d'un siècle, jusqu'à aujourd'hui. La *Charte olympique*¹ proscrit toute expression du politique dans le mouvement olympique, à travers six stipulations :

— interdiction de toute forme de discrimination politique : « Toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de race, de religion, de politique, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique. » Principes fondamentaux, numéro 6 ;

— interdiction de toute forme d'utilisation politique des Jeux : « Le rôle du CIO est [...] de s'opposer à toute utilisation abusive politique ou commerciale, du sport et des athlètes. » Règle 2, alinéa 10² ;

— l'indépendance politique des membres du CIO est exigée : « Le CIO admet ses nouveaux membres lors d'une cérémonie au cours de laquelle ceux-ci s'engagent à remplir leurs obligations en prêtant le serment suivant : « Admis à l'honneur de faire partie du Comité international olympique, et

1. www.olympic.org/Documents/olympic_charter_fr.pdf

2. La *Charte* utilise le terme de « règles » au lieu d'« articles ».

Le mythe de l'apolitisme olympique

me déclarant conscient des responsabilités qui m'incombent à ce titre, je m'engage à servir le Mouvement olympique dans toute la mesure de mes moyens, à respecter et à faire respecter toutes les dispositions de la *Charte olympique* et les décisions du Comité international olympique, que je considère comme étant sans appel de ma part, à me conformer au code d'éthique, à demeurer étranger à toute influence politique ou commerciale comme à toute considération de race ou de religion, à lutter contre toute forme de discrimination et à promouvoir en toutes circonstances les intérêts du Comité international olympique et du Mouvement olympique ». » Règle 16, alinéa 1.3 ;

— parallèlement, cela permet de préserver l'indépendance politique des comités nationaux olympiques (CNO) face aux pouvoirs politiques : « Les CNO doivent préserver leur autonomie et résister à toutes les pressions, y compris, mais sans s'y restreindre, les pressions politiques, juridiques, religieuses ou économiques qui pourraient les empêcher de se conformer à la *Charte olympique*. » Règle 27, alinéa 6. « Un CNO n'inscrira des concurrents que sur les recommandations d'inscription émanant de fédérations nationales. Si le CNO les approuve, il transmet ces inscriptions au Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO). Le COJO doit en accuser réception. Les CNO doivent

JO politiques

enquêter sur la validité des inscriptions proposées par les fédérations nationales et s'assurer que nul n'a été écarté pour des raisons raciales, religieuses, politiques ou en raison d'autres formes de discrimination. » Règle 44, alinéa 4 ;

— interdiction de toute manifestation politique sur le lieu des Jeux (particulièrement stricte et sévère) : « Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique. » Règle 50, alinéa 3 ;

— enfin, interdiction de tout discours politique pendant les Jeux : « Pendant toute la durée des Jeux olympiques, y compris toutes les cérémonies, aucun discours de quelque nature qu'il soit ne pourra être prononcé par un représentant d'un gouvernement ou d'une autre autorité publique ni par un autre politicien, dans un lieu placé sous la responsabilité du COJO. Pendant les cérémonies d'ouverture et de clôture, seul le président du CIO et le président du COJO sont autorisés à prononcer une courte allocution. » Règle 55, alinéa 3.

Cette interdiction repose sur une formidable ambiguïté, voire même une incontestable contradiction, pour ne pas parler d'hypocrisie flagrante. Dès le départ, l'objectif officiel – contribuer à la pacification des relations internationales – est hautement politique et stratégique. L'objectif non avoué de

Le mythe de l'apolitisme olympique

Coubertin (renforcer, grâce à la politique sportive, le rang de la France) l'est tout autant.

À partir du moment où on rassemble, en vue d'une compétition, des citoyens de différents pays, l'événement est forcément politique. Ceux qui feignaient de l'ignorer faisaient de la politique comme Jourdain de la prose. Mais ce dernier s'en émerveilla alors que les membres du CIO s'en offusquèrent lorsqu'ils découvrirent la réalité.

L'interdiction officielle de l'intrusion de la politique dans les Jeux concerne les athlètes, pas les États. Les premiers, qui vont vite devenir des ambassadeurs en short, sont tenus au devoir de réserve. Les États restent libres de déterminer leur ligne politique et le CIO, que ce soit dans l'acceptation ou l'exclusion de délégations nationales ou le choix de la ville hôte, va prendre ses décisions en fonction de critères géostratégiques.

L'interdiction est le signe d'un conservatisme social. Il ne peut être question de laisser des individus exprimer une opinion. Si celle-ci est conforme à l'ordre politique existant, elle est inutile. Si elle diffère, elle peut être dangereuse, car incontrôlée.

Sur le lien entre sport et politique, deux jugements antagonistes reviennent régulièrement ; ce sont des analyses miroirs, toutes deux déformantes. La première revendique le mythe de l'apolitisme du sport et des Jeux olympiques comme s'ils étaient

JO politiques

dans une bulle atemporelle, aspatiale, associétale. La seconde veut que le sport soit une machine d'abru-tissement des masses, au service de la domination des puissants. Nouvel opium du peuple, il divertirait le peuple et le détournerait des objectifs révolutionnaires. Se basant sur une interprétation erronée des Jeux de Berlin et sur une lecture rapide de Wilhelm Reich, ce courant, qui se présente comme une socio-logie critique du sport, assimile compétition spor-tive et répression. Mais c'est une façon purement idéologique qui repose sur une pensée binaire (bien/mal) et surtout qui occulte tout simplement la réalité, y compris dans sa complexité. Certes, des régimes répressifs ont essayé d'instrumentaliser le sport (mais aussi la musique, la littérature, etc.), mais les régimes démocratiques l'ont tout autant fait, fût-ce de façon différente. Ce type de raisonne-ment revient un peu à dire : « Je ne prends jamais les autoroutes, c'est Hitler qui les a construites en premier. »

Cela ne veut pas dire que le sport en soi est au service de régimes répressifs, et surtout – nous allons le montrer –, l'histoire fourmille d'exemples où le sport a permis de faire progresser des idéaux de justice et de progrès.

Après la Première Guerre mondiale, le sport prend une place croissante et va devenir un instru-ment diplomatique au service des États. Dans la

Le mythe de l'apolitisme olympique

plupart des pays, c'est le ministère des Affaires étrangères qui est en charge de la politique sportive. On peut faire mieux comme marque d'apolitisme.

L'autorisation de participer aux JO et donc d'être admis dans la grande famille universelle du sport est significative des rapports de force politiques. Après la Première Guerre mondiale, l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, la Turquie et la Bulgarie furent exclues des Jeux de 1920 à Anvers. Malheur aux vaincus ! Ce sont les vainqueurs qui font la loi olympique. L'Allemagne, que l'on voulait toujours punir, ne sera pas admise à participer aux Jeux de 1924 qui, de surcroît, se déroulent à Paris. C'est pour montrer que la punition de l'Allemagne était terminée qu'on lui attribua les Jeux en 1931, sans savoir qu'Hitler les accueillerait en 1936. L'Allemagne et le Japon seront de nouveau exclus des Jeux après la Seconde Guerre mondiale. Le Japon recevra les Jeux en 1964, signe de sa pleine réintégration dans la communauté internationale. Dans les années 1960, c'est l'Afrique du Sud qui sera exclue pour cause d'apartheid. En 1999, l'Afghanistan sera suspendu pour sanctionner l'interdiction faite aux femmes par le régime des talibans de participer à des activités sportives.

JO politiques

Les facteurs géopolitiques jouent pour désigner le pays organisateur. Ils sont subtils, jamais affichés, mais puissants.

Le monde occidental est dominant au CIO. L'URSS a obtenu l'organisation des Jeux de 1980 parce qu'en 1973, date de la décision, on nageait en pleine détente soviéto-américaine. En période de confrontation avec les États-Unis, la Chine n'aurait jamais pu obtenir l'attribution des Jeux, comme ce fut le cas en 2001. L'attribution des Jeux de 2016 au Brésil peut être considérée comme la reconnaissance par le CIO de la multipolarisation du monde, et de la poussée des pays émergents.

En 2008, devant les menaces de boycott qui entouraient la préparation des JO de Pékin, le président du Comité international olympique, Jacques Rogge, avait tenu à rappeler : « Les Jeux olympiques doivent rester apolitiques. » Les racines de cet apolitisme plongent dans l'imagerie des Jeux de la Grèce antique qui voyaient les différentes cités-États de l'époque déposer les armes le temps des Jeux.

2

Le CIO, un gouvernement mondial ?

À l'origine, Pierre de Coubertin voulait que le Comité international olympique soit composé d'« un petit noyau de membres travailleurs et convaincus, une pépinière de membres de bonne volonté et éduqués ». En 1908, deux tiers des membres sont des nobles. C'est sous la présidence de Samaranch que les milieux d'affaires font leur entrée en masse au CIO. Le système de cooptation permet d'étendre progressivement le réseau d'influence du CIO. Les membres sont choisis *intuitu person* et contrairement à ce qui est généralement véhiculé dans les médias, ils ne représentent pas leur État.

Le CIO est responsable de la *Charte olympique*. Il est l'autorité suprême du Mouvement olympique ;

JO politiques

toute personne ou organisation appartenant à un titre quelconque au Mouvement olympique est soumise aux dispositions de la *Charte* et doit se conformer aux décisions du CIO. C'est dire la toute-puissance de l'organisme.

Les enjeux économiques, politiques ou stratégiques, qu'il s'agisse du choix des épreuves ou plus encore celui de la ville hôte ou de l'admission ou non des comités nationaux olympiques ou des partenaires commerciaux, sont énormes.

Certains membres du CIO n'ont pas résisté à la tentation de ce si grand pouvoir. Des cas flagrants de corruption, notamment pour obtenir le vote de membres du CIO, ont été dénoncés. Ainsi, à la suite du scandale des Jeux de Salt Lake City (et après la révélation de l'achat de votes pour obtenir les Jeux), le CIO a modifié sa composition. Il compte désormais quinze athlètes, quinze dirigeants de fédérations internationales, quinze dirigeants de comités nationaux olympiques et soixante-dix autres membres que le CIO juge qualifiés pour servir l'olympisme, soit cent quinze membres au total. La limite d'âge est fixée à 70 ans pour les nouveaux membres, nommés comme le président pour huit ans renouvelables. L'idée est d'accélérer la rotation de membres. Après Pierre de Coubertin, il n'y a eu en effet que six présidents !

Le CIO, un gouvernement mondial ?

Il y a également eu une tentative de diversification géographique et de démocratisation du CIO. Les femmes y ont fait leur entrée, certes timide car elles représentent encore moins d'un cinquième des membres. L'Europe en fournit encore plus de 40 %, l'Amérique du Nord 5 %, l'Amérique latine 12 %, le Moyen-Orient 7 %, l'Afrique 16 % et l'Asie 18 %. D'ailleurs, tous les présidents du CIO étaient européens mis à part l'Américain Avery Brundage. Quant au Conseil exécutif du CIO, il est composé de quinze membres, dont neuf sont européens. Ainsi, on voit que le processus de démocratisation et de transparence qui a été initié en 1999 est encore amené à s'approfondir.

Le CIO est en fait une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, ou une ONG, à l'instar d'Amnesty International ou de Médecins sans frontières. Mais le CIO est aussi une institution quasi diplomatique et son président est reçu partout comme un chef d'État, et non des moindres. Le fait qu'il compte plus de membres que l'ONU lui donne également une dimension universelle à laquelle nul autre, à part la FIFA, ne peut prétendre. Finalement, c'est l'opinion publique mondiale qui exerce un contrôle indirect sur les activités du CIO.

JO politiques

Il est indéniable qu'à l'origine, ses membres partageaient les préjugés des élites nobiliaires européennes : méfiance – voire mépris – des non-Européens, sentiments colonialistes et sexistes. Brundage et Samaranch étaient notoirement proches de l'extrême droite. Par la suite, le CIO s'est diversifié. Les accusations de corruption, notamment après les Jeux de Salt Lake City, ont été prises en compte. Le développement des contre-pouvoirs, des réseaux sociaux, des médias, permet d'exercer un contrôle indirect plus fort. La grande force du CIO, c'est l'image des Jeux. Si ceux-ci étaient durablement discrédités par la corruption ou le dopage, ils perdraient de leur attractivité. Aussi, la défense des intérêts du CIO l'a amené à plus de rigueur.

Le CIO veut, inconsciemment ou non, participer à façonner le monde. L'attribution des Jeux en est un élément clé. Bien sûr, le dossier technique, les installations, les infrastructures, les garanties données comptent, mais le CIO se plaît à faire de la géopolitique quadriennale en attribuant les Jeux à un pays qui représenterait un fort symbole de l'évolution du monde.

Le CIO aime à donner le sentiment de reconnaître ces évolutions et même de les préempter (attribution des Jeux à la Chine, au Brésil). En tous les cas, les proclamations d'apolitisme sont une plaisanterie qui a été démentie à chaque olympiade.

3

La paix par les Jeux ?

La tradition grecque de la Trêve olympique, dite également « *Ekecheiria* », voit le jour au VIII^e siècle av. J.-C. Selon la mythologie, Iphitos, le roi d'Élide, qui cherchait à mettre un terme aux violences qui ravageaient alors le Péloponnèse, s'adressa à l'oracle de Delphes qui lui répondit : « Iphitos et les Éliens doivent restaurer les concours sportifs » à Olympie et en faire une célébration de la paix. Iphitos instaura ainsi les Jeux olympiques et signa avec Lycurgue (Sparte) et Cléosthène (Pisa) un accord de paix, la Trêve olympique. La première olympiade remonterait aux alentours de 776 av. J.-C., mais l'institutionnalisation de la Trêve sacrée serait effective plus tard, à partir de la fin du V^e siècle, époque où le mouvement panhellénique cherchait à s'imposer.

JO politiques

Selon la tradition, du septième jour avant l'ouverture des Jeux jusqu'au septième jour après leur clôture, toutes les hostilités étaient suspendues, permettant ainsi aux athlètes, familles, pèlerins et spectateurs de se rendre à Olympie et d'assister aux Jeux en toute sécurité. Quelques jours auparavant, des citoyens d'Élide voyageaient à travers le monde grec pour proclamer la Trêve sacrée et diffuser le message. Il s'agissait d'un « cessez-le-feu partiel », mais dont les règles furent observées pendant douze siècles, malgré quelques rares violations. En 420 av. J.-C., durant la guerre du Péloponnèse, Sparte fut condamné à une lourde amende de 2 000 mines pour avoir attaqué Lépréon, un village d'Élide. Les Spartiates, refusant de payer, furent exclus des Jeux pendant plusieurs années. Plus tard, en 348-347 av. J.-C., l'Athénien Phrynon fut capturé par les Macédoniens alors qu'il se rendait aux Jeux et dut payer une rançon pour se libérer. Le roi Philippe II de Macédoine apprit la nouvelle et le libéra, affirmant que ses troupes ignoraient que la Trêve avait débuté.

Lorsque les Jeux modernes furent institués à l'instigation du baron Pierre de Coubertin en 1894, la notion de Trêve olympique n'apparaissait pas dans les débats. L'important était alors d'enraciner le Mouvement olympique, qui dans ses premières

La paix par les Jeux ?

années n'accueillait qu'une poignée d'États et luttait pour sa survie. Celle-ci était fragile et remise en cause à chaque olympiade. Les origines modernes de l'olympisme coïncident avec l'institutionnalisation des disciplines sportives occidentales qui se dotaient progressivement de fédérations et cherchaient à développer leurs pratiques sportives.

À l'époque, le développement institutionnel du sport marquait déjà une double dimension pour les élites qui s'attachaient à la propagation des pratiques sportives¹. D'un côté, il était possible de renforcer le lien entre l'exercice sportif et les finalités politiques, sociales culturelles et politiques à l'œuvre. Le sport présentait l'avantage de former des jeunes citoyens vigoureux, des catholiques ou ouvriers modèles, une jeunesse saine, etc. En dorant ainsi son image, le sport pouvait espérer attirer un grand nombre de pratiquants. De l'autre côté, les élites pouvaient travailler à l'autonomisation du mouvement sportif et mettre en valeur la pureté du sport, son caractère unificateur, gratuit et libre par rapport aux divisions politiques ou sociales.

Si ces deux tendances ont constamment coexisté dans le développement du sport et donc dans les JO,

1. Jacques Defrance, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. 13, n° 50, 2000, pp. 13-27.

JO politiques

le CIO a *de facto* pris position pour la seconde tendance. En effet, dès les premières années où les rivalités interétatiques étaient très marquées entre pays européens, il était évident que les Jeux olympiques ne pourraient survivre sans l'autonomisation du champ sportif. En se séparant du politique, le Mouvement olympique a favorisé sa diffusion internationale ainsi que son universalisation, devenue définitive dans les années 1990. Revendication d'apolitisme et universalisme sont en profonde interaction dans le développement historique du CIO. Dans son ouvrage écrit en 1922, Pierre de Coubertin explique : « Ce qui importe n'est pas, comme on le répète à tort, un contact matériel dont, à l'heure actuelle, ne saurait résulter aucun rapprochement mental ; c'est bien plutôt l'identité du plaisir goûté. Que la jeunesse bourgeoise et la jeunesse prolétarienne s'abreuvent à la même source de joie musculaire, voilà l'essentiel ; qu'elles s'y rencontrent, ce n'est présentement que l'accessoire. De cette source découlera, pour l'un comme pour l'autre, la bonne humeur sociale, seul état d'âme qui puisse autoriser pour l'avenir l'espoir de collaborations efficaces². »

2. Pierre de Coubertin, *Pédagogie sportive*, Paris, G. Grès & Cie, 1922, p. 145

La paix par les Jeux ?

En 1917, le siège social du CIO est transféré à Lausanne pour éviter qu'il soit utilisé dans le rapport de force franco-allemand. Dans les années 1920, une tentative est effectuée de transférer l'organisation des Jeux à la Société des Nations (SDN), mais l'opération échoue. Simultanément, Pierre de Coubertin milite pour l'intégration de l'URSS dans le Mouvement olympique, mais son projet échoue également, notamment à cause de l'opposition du comte Clary³.

Cependant l'apolitisme est difficile à défendre pour le CIO face aux organisations sportives ouvrières qui le taxent de « sport bourgeois » et qui, affiliées à la II^e et à la III^e Internationale, créent leurs Jeux olympiques ouvriers (quatre éditions entre 1928 et 1936). Comme nous allons l'analyser dans cet ouvrage, l'histoire olympique est émaillée de multiples formes d'expression politique qui concernent tout autant la politique du CIO, les désignations des villes hôtes des Jeux, la préparation et l'utilisation des Jeux par les pays hôtes que les athlètes eux-mêmes.

3. Fabrice Auger, *Une histoire politique du Mouvement olympique : l'exemple de l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Paris-X-Nanterre, 1998.

JO politiques

Au tournant des années 1990, la conjugaison de la fin de la guerre froide et du clivage entre l'Est et l'Ouest, le sentiment qu'après la guerre du Golfe l'ONU va jouer le rôle de gardien de la sécurité internationale, la fin de l'apartheid en Afrique du Sud ainsi qu'une vague de démocratisation dans plusieurs autres pays marquent une période d'optimisme dans les relations internationales. Le CIO saisit l'aubaine et, en 1992, invite les nations à respecter la Trêve olympique en référence à ses origines antiques. Le message est notamment relayé par le pape Jean-Paul II. Quelques mois plus tard, le 25 octobre 1993, la 48^e session de l'Assemblée générale des Nations unies adopte une résolution historique qui invite tous ses États membres à cesser les hostilités pendant les Jeux olympiques. En 1994, lors des Jeux de Lillehammer, en Norvège, la coordination des efforts diplomatiques du CIO et de l'ONU permet le respect de la Trêve olympique à Sarajevo, ville assiégée de 1992 et 1995, où une délégation du CIO conduite par son président Juan Antonio Samaranch se rend pour célébrer les dix ans des Jeux d'hiver de 1984, tenus dans la capitale bosnienne, et exprimer sa solidarité envers la population meurtrie par la guerre. Depuis, avant toutes les olympiades, l'Assemblée générale des Nations unies vote une résolution appelant les États à respecter la Trêve olympique.

La paix par les Jeux ?

Le Sommet du millénaire des Nations unies, qui se tient à New York du 6 au 8 septembre 2000 quelques jours avant l'ouverture des Jeux de Sydney, adopte une déclaration finale dite « du Millénaire » dans laquelle un paragraphe a été consacré au respect de la Trêve olympique. Une semaine plus tard, à Sydney, les deux Corées défilent sous le même drapeau pour la première fois.

Le retour des Jeux en Grèce en 2004 représente une nouvelle opportunité de renforcer la Trêve olympique. En novembre 2001, les ministres des Affaires étrangères de la Grèce et de la Turquie paraphent une déclaration de soutien pour la Trêve olympique, qui a été signée par une vingtaine d'États.

En mars 2004, à quelques mois des Jeux, le Conseil exécutif de l'UNESCO adopte également un texte à l'unanimité, *La Trêve olympique – Ekecheiria*, dans lequel il est évoqué que « les Jeux olympiques, la Trêve ou *Ekecheiria*, la Flamme et la Torche olympiques sont devenus, conjointement avec l'Olivier, symboles universels de paix et de liberté, indissociables de l'idée de la paix et de la coexistence pacifique mondiale ». L'UNESCO y reprend une résolution de l'Assemblée générale (58/6) adoptée en novembre 2003, qui « prie les États membres d'observer, dans le cadre de la charte des Nations unies, la Trêve olympique, tant

JO politiques

individuellement que collectivement, pendant les Jeux de la XXVIII^e olympiade, qui se tiendra à Athènes ».

Malgré ces tentatives diplomatiques, la Trêve olympique n'est pas parvenue à s'institutionnaliser et à s'imposer aux nations en guerre. Lors des Jeux d'Athènes de 2004, les conflits en Iraq et en Afghanistan mobilisaient une grande partie des États occidentaux, et la crainte d'attaques terroristes sur les sites olympiques montrait à quel point l'idée d'une Trêve pacifique lors des Jeux reste vaine dans le contexte géopolitique actuel.

Les Jeux olympiques ne sont pas la garantie de la paix mondiale. L'idée même de Trêve olympique est ambiguë. Interrompre une guerre pour mieux la reprendre n'est guère satisfaisant. La guerre interdit plus certainement les JO que les JO n'interdisent la guerre. Ce ne sont pas les JO qui vont amener la paix mondiale. En revanche, ils peuvent contribuer utilement à développer les contacts internationaux et les relations pacifiques.

Si les JO sont affrontement, il est pacifique et symbolique. On peut y appliquer les théories d'Élias⁴ qui voit dans la compétition sportive un élément de pacification des sociétés en réduisant

4. Norbert Élias et Éric Dunning, *Sport et civilisation*, Fayard, 1986.

La paix par les Jeux ?

l'affrontement à un niveau non guerrier. Dire que le sport stimule l'agressivité est faux. Il la canalise et la fait se dérouler selon des règles fixées à l'avance et jugées de façon indépendante.

Le sport est un moyen parmi d'autres pour contribuer au rapprochement des communautés, ou des pays⁵.

Les JO sont avant tout une formidable ouverture sur l'autre. Les sportifs de toute nationalité, de toute discipline, de toute religion, de tout niveau social cohabitent au sein du village olympique. Les moments de fraternisation entre compétiteurs sont bien plus nombreux que ceux d'hostilité manifeste. La même chose peut être écrite pour les spectateurs et téléspectateurs qui peuvent à la fois soutenir leurs champions nationaux et applaudir les exploits de ceux des autres nations, et qui ont l'occasion, tous les quatre ans, de découvrir des pays et des peuples dont bien souvent, ils n'avaient jamais entendu parler.

5. Cf. Joël Bouzou, *La Paix par le sport*, Paris, Armand Colin, 2010.